



Que se passe-t-il à Feigères?

Bulletin de décembre 2017 • N° 11

LE BOUILLEUR DE CRU ET DISTILLATEUR

La distillation des eaux-de-vie est réalisée par un distillateur avec un alambic ambulant ou fixe mais, depuis l'industrialisation, ce métier tend à disparaître. En France, toute personne propriétaire d'une parcelle ayant la dénomination de verger ou de vigne sur le registre du cadastre peut distiller les produits issus de cette parcelle (fruits, cidre, vin, marc).

Depuis plusieurs générations l'alambic la Mairaine avait plusieurs postes à Feigères ; il n'en reste plus qu'un, à la Porcherie, entre Noël et le Nouvel An. Chacun des clients apporte ses tonneaux de fruits fermentés pour que le distillateur leur fasse subir la transformation à partir de laquelle on pourra retirer l'eau-de-vie.

- La préparation des fruits : les fruits, au meilleur de leur maturité, sont récoltés et mis en fûts.
- La fermentation : elle commence au bout de quelques jours. Ce sont les levures qui se trouvent sur la peau des fruits qui vont transformer le sucre en éthanol. La fermentation est dite anaérobie (sans oxygène). Elle dure quelques semaines (en fonction de la température et de la quantité de sucre et de levures).
- La distillation : les alambics, généralement en cuivre, sont à feu nu, au bain-marie ou à la vapeur. On y sépare les produits de distillation : les produits de tête, d'une saveur et d'une odeur « piquantes », les produits de

fin de distillation où sont concentrés les alcools plus lourds que l'éthanol et des acides organiques d'une saveur plus âpre et d'une odeur plus « lourde », qui sont éventuellement recyclés avec les prochaines cuites. Dans le cas de la cerise, le kirsch est ensuite stocké dans des cuves ou mis à vieillir sous grenier, en bonbonnes de verre. Les écarts de température (de -15 °C à +35 °C) assurent un bon vieillissement : la chaleur enlève l'ardeur, le froid concentre les arômes et les affine. Il faut en moyenne 9 kg de cerises pour produire un litre de kirsch à 50°.

Dans certains de nos villages, le passage de l'alambic est un moment de rassemblement et de partage : chacun vient avec du pain, du vin, de la charcuterie ou une viande à faire cuire dans le vase pendant la distillation. S'ensuit la dégustation au milieu du dégagement de la vapeur et des histoires d'antan racontées par les plus vieux aux plus jeunes, ou des explications fournies par le distillateur sur le fonctionnement de sa machine.

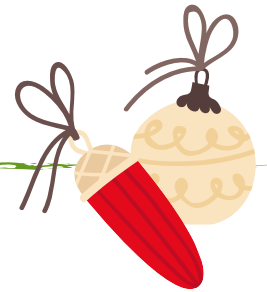
Après ce petit clin d'œil, l'ensemble du Conseil municipal vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Myriam Grats

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération

*Guy Roquet, maire de Feigères,
et son Conseil municipal,
sont heureux de vous convier
à la Cérémonie des Vœux
vendredi 12 janvier 2018 à 19h
à la salle polyvalente.*





Extrait de la séance du Conseil municipal du 7 décembre 2017

Monsieur le Maire débute cette séance par un accueil chaleureux à Raphaël GUICHON,
nouveau conseiller municipal remplaçant Cédric COGNIOL, démissionnaire.

ORDRE DU JOUR AVEC DÉLIBÉRATIONS

Finances

1. Décision modificative n° 3

Le Conseil municipal adopte une troisième décision modificative du budget, consistant d'une part en une écriture d'ordre et d'autre part en l'alimentation du chapitre 12 - Charges de personnel :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Compte		Compte	
2313-041 Constructions	463 022,03 €	238-041 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	463 022,03 €
	463 022,03 €		463 022,03 €

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Compte		Compte	
6413 Personnel non titulaire	10 000 €	7488 Autres attributions et participations	10 000 €
	473 022,03 €		473 022,03 €

2. MAPA Extension du groupe scolaire : avenant 1 au lot 15 - ventilation - double flux

À la demande de la Commune, les vides sanitaires ont été aménagés en locaux de stockage ; la modification de la ventilation est nécessaire pour la fourniture de clapets coupe-feu et l'allongement des conduites pour déplacement en fond de locaux.

Montant initial du marché HT : 61 919,70 €

Montant de l'avenant proposé HT : 5 948,80 €

TVA à 20% : 1 189,76 €

Soit 7 138,56 € TTC

Le montant total du marché est porté à 67 868,50 € HT, soit 81 442,20 € TTC.

3. MAPA Prestations d'assurances : annule et remplace partiel

En raison d'une erreur de plume, le montant relatif au lot 3 doit être rectifié :

Lot	Entreprise	Primes annuelles en € TTC
Responsabilité civile et risques annexes	Smacl Assurance 79031 Niort	1 950,21 €

4. Action sociale des agents : attribution de chèques-cadeaux

Le Conseil municipal autorise l'attribution d'un chèque-cadeau de 50 € par agent au titre de l'action sociale.

Intercommunalité

1. Renouvellement de la convention pour la mise à disposition de la police municipale de Saint-Julien-en-Genevois

Après une année de fonctionnement de la police pluricommunale et un bilan positif, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention avec les villes de Saint-Julien-en-Genevois (collectivité porteuse du projet), d'Archamps, Beaumont, Présilly et Neydens.

2. Plan de formation mutualisé

Le Conseil municipal adopte le plan de formation mutualisé du personnel communal après avis favorable du comité technique.

Foncier

1. Passation d'actes authentiques en la forme administrative : désignation d'un adjoint

En qualité d'officier public, M. le Maire a le pouvoir de recevoir et d'authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité mais, lorsqu'il reçoit et authentifie l'acte, il ne peut pas représenter la collectivité. C'est pourquoi, Michel SALLIN est désigné comme adjoint pour représenter la collectivité dans les actes administratifs.

2. Passation d'actes authentiques en la forme administrative : purge des privilèges et hypothèques

Conformément à l'article R. 2241-7 du Code général des Collectivités et considérant la nécessité d'alléger les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la Commune l'aboutissement de ses acquisitions, le Conseil municipal autorise le paiement du prix des acquisitions aux vendeurs, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

ORDRE DU JOUR SANS DÉLIBÉRATION

1. Décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

- Convention avec l'association Trait d'union pour la mise à disposition d'un agent polyvalent au service technique.
Durée de la convention : 1 an ; prix : 20 € pour l'heure classique ; nature : 1 agent à 35 h par semaine.
- Choix du cabinet d'avocats PHILIPPE PETIT & ASSOCIÉS pour le conseil et l'assistance à recours gracieux en matière d'urbanisme.
Taux horaire minoré : 180 € HT ; durée approximative : de 12 à 14 heures de travail.

2. Demandes d'autorisations d'urbanisme

- **Permis de construire :**
OKTAY Yilmaz : construction d'une maison individuelle et d'un garage en annexe - Passage d'Ogny.
- **Déclarations préalables :**
BCEUF André : construction d'une piscine et d'un abri - Chemin de la Scierie
DURAND Jacques : dépose d'une clôture existante et pose d'une nouvelle clôture - Chemin de Chez Villet
JACQUEMOUD Joël : construction d'un escalier, palier et terrasse - Route du Châble.



COMMÉMORATION DE LA GRANDE GUERRE

Dans le cadre du travail de mémoire et de sensibilisation que nous avons entrepris en direction des élèves de CM2, nous avons été amenés à chercher si dans notre commune il y avait eu des difficultés à l'arrière tant pour les familles que pour le fonctionnement de la vie pratique au quotidien en cette année 1917.

Nous avons délibérément exclu de rendre public ce que nous livre le registre du Bureau de bienfaisance (ancêtre du CCAS) pour les aides personnalisées aux familles. Nous nous sommes plutôt penchés sur le registre des délibérations du Conseil municipal de l'année 1917.

Nous avons trouvé trois délibérations faisant office de souhaits, de constats et d'un certain mécontentement. Deux délibérations ont été rappelées tant dans l'allocution de Monsieur le Maire, que par les élèves de CM2, la troisième vous la découvrez dans cet article.



Demande d'un ouvrier boulanger à l'autorité militaire

Considérant :

- que la Commune de Feigères, non compris Cervonnex qui s'alimente actuellement à Saint-Julien, comprend près de 400 habitants, population s'accroissant d'un certain nombre d'ouvriers étrangers dans la belle saison,
- que les boulangers de Viry et de Beaumont n'amènent le pain qu'à quelques ménages des villages les plus rapprochés de leur boulangerie,
- que ces boulangers ne pourraient assurer le service de toute la Commune qu'en augmentant eux-mêmes leur personnel,
- que ce service périodique (une ou deux fois par semaine) amène des perturbations dans l'alimentation,
- que le chef-lieu, principal centre, est le plus éloigné des communes voisines,
- que dans ces circonstances, il arrivera souvent que beaucoup de familles se trouveront sans pain dans les travaux pressants, ce qui nécessitera des pertes considérables de temps pour l'agriculture,

À cet effet, demande à M. le Préfet de vouloir bien obtenir de M. le Général

Commandant de Subdivision de revenir sur sa décision et d'accorder à la Commune de Feigères un ouvrier boulanger de la Réserve territoriale ou un homme de l'auxiliaire connaissant le métier et ce pour assurer le pain à une population toute entière qui sur 555 habitants compte plus de 100 mobilisés sur lesquels 21 sont morts pour la Patrie.

Réquisition des fourrages : séance extraordinaire du 15 juillet 1917

Le Conseil municipal s'est réuni et M. le Maire expose au Conseil que le Service d'intendance a imposé à la Commune de Feigères à fournir la quantité de douze cents quintaux métriques de foin récoltés en 1917. Il expose que cette quantité lui paraît exagérée et invite le Conseil de vouloir bien demander réduction sur la quantité requise.

Le Conseil, entendu les explications de M. le Maire,

- Considérant que la réquisition de la récolte 1916 s'est élevée au total à 1 000 quintaux, quantité inférieure de 200 quintaux à celle de 1917,
- Que cependant en 1916, il restait du disponible en foin de récolte 1915 et que la récolte de 1917 est inférieure de un tiers au moins de 1916,
- Que ces motifs militent en faveur d'une réduction de fourniture de foin.

Demande à M. le Préfet de vouloir bien intervenir auprès du Service d'intendance pour obtenir une réduction de contingent à fournir par la Commune de Feigères.

Demande de mise en sursis d'appel

Successivement M. le Maire fait connaître au Conseil que la Commune de Feigères exclusivement rurale et d'une population de 555 habitants ne compte pour le moment qu'un charron déjà âgé et ne pouvant suffire aux besoins de la population, qu'il serait nécessaire de demander l'envoi en sursis de mobiliser Rambosson Émile, classe 1891 du service auxiliaire, actuellement dans une usine à Voiron.

Le Conseil, entendu l'exposé de M. le Maire,

Reconnaît qu'en effet la réparation des outils et instruments « oratoires » ne se fait qu'officiellement et que le retard apporté dans leur réfection est très préjudiciable.

Demande à M. le Préfet de vouloir bien faire le nécessaire auprès de l'autorité auxiliaire pour le renvoi en sursis du charpentier-charron Rambosson Émile, auxiliaire de classe 1891.

André Borgognon, animateur du Centenaire

GÉOPORTAIL DE L'URBANISME



Pour consulter le Plan local d'urbanisme et ses annexes, laissez-vous guider vers le géoportail de l'urbanisme :
www.feigeres74.fr/vivre-a-feigeres/urbanisme.



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter en 2018 à Feigères, il faut être inscrit sur la liste électorale au plus tard fin décembre. Une permanence en mairie aura lieu, le samedi 30 décembre de 9h à 11h pour les derniers inscrits !

Le PACS

Le Pacte civil de solidarité est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Depuis le 1^{er} novembre 2017, il peut être établi par votre Commune. Cependant, le notaire reste compétent dans ce domaine.

Agenda & associations

L'EXPOSITION ARTISANALE ET GOURMANDE : UNE EXPOSITION AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

Les 25 et 26 novembre à Feigères, vous avez été très nombreux à nous rejoindre dans une ambiance de chaleureuse convivialité. **La cuvée 2017 est une franche réussite avec un bénéfice de plus de 3000 € reversés à ALFAA, association qui lutte contre la faim dans les communes alentour.**

Chaque centime servira à l'achat de denrées telles que les fruits, les légumes, le lait... Dans une région aussi riche que la nôtre, les différences s'accroissent, obligeant toujours plus de personnes à demander de l'aide. Des démunis, des chômeurs, mais aussi des retraités ayant travaillé toute leur vie, des femmes seules avec un ou deux enfants ne parvenant pas à nourrir convenablement leur famille. Et le parcours jusqu'à notre porte n'est pas facile, combien n'osent pas passer par les services sociaux. Toujours atterrés d'en être arrivés là ? Si vous connaissez certaines personnes dans le besoin, discrètement dites-le nous, et ensemble nous les aiderons. Cette année, malgré le ras-le-bol d'être sans arrêt sollicités, vous avez spontanément souligné qu'il fut bien agréable de se faire plaisir tout en étant utiles, et c'est ça la vraie réussite : renoncer à l'indifférence. Nous vous en remercions. **Nous vous donnons rendez-vous pour la quatrième édition, début décembre 2018.**

Si vous avez un peu de temps et l'envie d'aider, rejoignez-nous car nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles !

Président : jeanleonberthet@gmail.com ☎ 06 03 51 04 76

Trésorière : scmistral74@orange.fr ☎ 06 62 93 18 78

À L'ÉCOLE

RECRUTEMENT

Quatre élèves de l'école ont droit à des heures d'AVS (Auxiliaire de vie scolaire). Actuellement, il n'y a aucun postulant pour occuper cette fonction. Les critères d'embauche sont les suivants :

- être titulaire d'un CAP Petite Enfance
- être éligible au contrat CUI (Contrat unique d'Insertion), ce qui est déterminé par Pôle Emploi.

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste et répondez aux critères ci-dessus, vous pouvez contacter l'école au ☎ **04 50 49 00 36** (laisser un message).

Émilie GAILLARD - Directrice d'école
École Édouard-Vuagnat
250, chemin de l'École - 74160 Feigères
☎ **04 50 49 00 36**

AU FIL DU CHANTIER

Le 30 novembre 2017, la grue a quitté le chantier. Actuellement, l'ossature bois et la plomberie sont en cours de réalisation. Nous espérons être au stade hors d'eau et hors d'air fin janvier 2018.



JANVIER 2018
LES DATES À RETENIR

11 VENDREDI 12 JANVIER 2018
CÉRÉMONIE DES VŒUX
DU MAIRE À 19H, EN
SALLE POLYVALENTE

12 JEUDI 11 JANVIER 2018
CONSEIL MUNICIPAL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Lors de la réunion du CCAS de décembre, le conseil d'administration a décidé pour 2018 :

- d'offrir à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus quatre entrées maximum par an au cinéma *Le Rouge et le Noir* ;
- d'offrir à toutes les personnes âgées de 65 ans à 69 ans deux entrées maximum par an également au cinéma *Le Rouge et le Noir*.

LE SOU DES ÉCOLES : FÊTE DE LA COURGE

Le 18 novembre, en début de soirée, les rues feigéroises ont été envahies par une armée d'enfants revêtus de leur plus beau déguisement. Des chevaliers aux princesses en passant par les super-héros, ils ont défilé dans le village en poussant des cris de joie et de bonheur en direction de la salle polyvalente où les attendaient des hot dogs, barbes à papa ainsi que la délicieuse et traditionnelle soupe de courge, le tout préparé par les bénévoles du Sou des écoles. Au son de leurs musiques préférées, les enfants ont déambulé sur la piste de danse pendant que les parents passaient un moment convivial entre amis autour d'un verre de framboisine ou de bière artisanale locale de la brasserie *la Gabelle*. L'ambiance amicale et joviale entre les bénévoles du Sou et les habitants de la commune est une expérience humaine agréable à vivre comme chaque année.

**Merci à tous pour votre présence, votre soutien et votre aide !
À l'année prochaine...**

Pour l'équipe du Sou des Écoles, Boris Chatel

ÉTAT CIVIL

• Bienvenue à •

Leyana Voisard, au foyer de Aurélie Stengele
et Geoffrey Voisard, chemin de l'École
Toutes nos félicitations

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612 - 74166 Feigères Cedex
Tél. **04 50 49 24 60** **www.feigeres74.fr**

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication :
Guy Roguet
Rédacteur en chef :
Laurent Vanderschaeghe



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C012623